

Service Pénitentiaire

Prison de

RuhengeriNom : RuhengeriOrigine : SekuraChefferie : BunyamwilaTerritoire : Iganga

Profession :

Nº du R.E. : 5602

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 7-2-52

Condamné le :

1/4 de peine :

Sorti le :

Transféré le : 19-2-52 à Kigali

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

PRO-JUSTITIA.

PROCÈS-VERBAL D'ARRESTATION.

L'an mil neuf cent **cinquante deux**, le **septième**
jour du mois de **février**

Nous, **D. NEVEJANS D.**, Officier de Police Judiciaire à compétence générale,
en Territoire de **Ruhengeri**, Officier de Police Judiciaire à compétence

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé **RUBENGA David**, fils de **Nyagahakwa**,
et de **Nyiranteko**, originaire du Territoire de **Nyanza**,
chefferie **Bunyambiriri**, sous-chefferie **Karemanginge**,
colline **Sekera**, résidant à **Kabale Station**.

inculpé de **trafic d'or** et attendu que l'infraction commise par cet
indigène est punissable de - (1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-(1) qu'elle est fla-
grante ou reputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons fait conduire
au Parquet de Kigali

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'officier de Police Judiciaire,

D. NEVEJANS,-

(1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de ré-
primer l'infraction.